



## Unterkonstruktionen in Trocken-Bauweise für Parkettböden

(Platten aus Holz, Holzwerkstoffen und Gips)

Holzwerkstoffplatten (Span-, Faser-, Tischler-, OSB- und Sperrholzplatten) sowie Gipsfaser- und Zementplatten eignen sich sehr gut zur Aufnahme von vollflächig verklebten Parkettbelägen.

### Was ist zu beachten:

- Vor der Verlegung von Trockenbauplatten ist eine allfällige Notwendigkeit einer zusätzlichen Dampfbremse oder thermischen Dämmung zu prüfen.
- Die Verlegeelemente sind den Herstellervorgaben entsprechend fachgerecht zu montieren. Die Verbindungen der Platten sind durch Verleimen / Verschrauben etc. ordentlich auszuführen.
- Schwind und Quellmasse der verschiedenen Materialien sind zu berücksichtigen. Allfällige in der Fläche notwendige Bewegungsfugen sowie die überall nötigen Anschlussfugen zu bodendurchdringenden oder –abgrenzenden Bauteilen müssen in genügenden Breiten ausgebildet werden.
- Die Platten werden in Längsrichtung verlegt. Die Querstöße müssen in der Länge versetzt werden.
- Die Anordnung / Laufrichtung der durchlaufenden Stossfugen (Längsrichtung) ist quer oder diagonal zum Parkettdecssin anzuordnen. Dadurch wird ein mögliches Abzeichnen der Plattenstöße verhindert und die Plattenverbindungen zusätzlich verstärkt.
- Schwimmend verlegte Holzwerkstoffplatten sind in einer Stärke von mindestens 22 mm zu verlegen. Dünnere Platten sind mit dem Unterbau zu verkleben und / oder zu verschrauben / vernageln. Je nach Parkettart muss die Mindeststärke der Platte auch wesentlich höher vorliegen. Unter Massivparkett muss die Trägerplatte mind. 2-mal die Parkettstärke aufweisen.
- Bei einseitig aufgerauten Hartfaserplatten wird die raue Seite in der Regel nach oben angeordnet.
- Bei Übergängen / Anschlüssen zu anderen Unterkonstruktionen ist die Platte schubfest zu montieren (horizontal und vertikal) oder es müssen Bewegungsfugen (auch im Parkett) eingebaut werden. Bei einer festen Verbindung sind gegenüberliegend entsprechend breite Anschlussfugen auszubilden.
- Vor der Endbelagsverlegung ist die Feuchtigkeit der Platten-Unterkonstruktion zu prüfen.
- Holz- und Gipsplatten erfordern normalerweise keinen Voranstrich (Ausnahme: vollflächig geschliffene Gipsplatten). Nach dem Verschleifen der Stöße kann eine Direktverklebung ausgeführt werden. Herstellervorgaben und -empfehlungen sind jedoch für jedes System zu berücksichtigen.
- Die Verklebung von Parkett erfolgt mit einem quellungsarmen Dispersions-, Pulver-, PUR- oder MS-Kleber.
- Bei allen Platten-Unterkonstruktionen ist die Eignung zur Aufnahme spezieller Parkettarten (wie z.B. Hochkantparkett, LAM-Parkett, Massivparkett) fallweise zu prüfen.

## Chapes sèches sous-construction pour parquet

(Panneaux en bois, dérivés du bois et plâtre)

Les panneaux dérivés du bois (panneaux aggloméré, panneaux de fibres, panneaux forts, panneaux OSB et panneaux contreplaqués), de même que ceux à fibres de plâtre et de ciment conviennent parfaitement pour la pose du parquet collé en plein.

### Les points à observer:

- La nécessité d'un pare-vapeur ou d'une isolation thermique supplémentaire doit être examinée avant la pose du type de panneau choisi.
- Les éléments doivent être posés selon les prescriptions du fabricant. Les panneaux doivent être assemblés de façon correcte par collage / vissage, etc.
- Les valeurs de retrait et gonflement des différents matériaux doivent être prises en considération. Les éventuels joints de dilatation de la surface, de même que les joints de raccordement de bordure par rapport aux éléments de construction périphériques ou traversant le sol doivent être effectués dans des largeurs suffisantes.
- Les panneaux doivent être posés dans le sens longitudinal. Les joints transversaux doivent être décalés sur la longueur.
- La disposition / la direction des joints continus (direction longitudinale) doit être transversale ou en diagonale par rapport au sens de pose du parquet. On évite ainsi une répercussion des joints en surface du parquet et d'autre part, l'assemblage des panneaux est renforcé.
- Les panneaux dérivés du bois posés flottant doivent avoir une épaisseur d'au moins 22 mm. Les panneaux plus minces doivent être collés et / ou vissés / cloués à la sous-construction. Selon le type de parquet, la dureté minimale des panneaux doit être notablement plus élevée. Sous un parquet massif, la plaque de support doit avoir une épaisseur minimale correspondant à 2 fois l'épaisseur du parquet.
- La face rugueuse des panneaux de fibres de bois durs doit, en règle générale, être dessus.
- Dans le cas de transitions / raccordements à d'autres sous-constructions, les panneaux doivent être fixés de façon à résister aux forces de cisaillement horizontales et verticales ou alors il faut prévoir un joint de dilatation (également dans le parquet). Dans le cas d'une fixation à un endroit, prévoir un joint de dilatation d'une largeur suffisante à l'opposé.
- Avant la pose du revêtement final, l'humidité de la sous-construction en panneaux doit être contrôlée.
- Les panneaux de bois et de plâtre ne nécessitent normalement pas de couche de fond (exception: panneaux de plâtre poncés sur la totalité de leur surface). Un collage en plein peut-être réalisé après le ponçage des joints. Les recommandations et indications du fabricant doivent cependant être prises en considération pour chaque système.
- Le collage du parquet se fait avec une colle à dispersion, une colle en poudre, une colle PUR ou MS-polymère à faible foisonnement.
- Pour des types de parquet particuliers (comme par ex. le parquet lamelles de chant, le LAM-parquet, le parquet massif) l'adaptation du support doit être examinée de cas en cas.